

2025/186

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*parce que l'on s'y aime*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/05/11

## SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Date de la convocation : 06/05/2025 | <b>Présents</b> : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING |
| <b>Nombre de conseillers :</b>      |  |
| En exercice : 27                    | <b>Absents excusés ayant donné procuration</b> : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ                        |
| Présents : 17                       | <b>Absents excusés</b> : Florian GUZDEK  |
| Votants : 22                        | <b>Absents</b> : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE  |
|                                     | <b>Secrétaire de séance</b> : Thierry SEGARRA  |

**DISTRIBUTION DU MAGAZINE TRIMESTRIEL L'AGGLO - Convention financière portant organisation des modalités de remboursement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la ville de Toulouges à la suite de la distribution du magazine trimestriel L'AGGLO**

Nicolas BARTHE explique que depuis 2022, le magazine trimestriel L'AGGLO de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, est distribué par la Ville de Toulouges sur le territoire communal.

Il rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 7 avril 2025, par délibération n°2025/04/23, le conseil municipal a approuvé la convention financière portant organisation des modalités de remboursement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la Ville de Toulouges pour la distribution du magazine trimestriel L'AGGLO, pour la période du 01/01/2025 au 31/03/2025.

Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention trimestrielle, soit du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 juin 2025 et d'autoriser le maire à la signer. Le montant qui sera reversé par PMMCU à la Ville, s'élève à 351,13 € TTC par distribution de 3 700 exemplaires.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** la convention financière portant organisation des modalités de remboursement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la ville de Toulouges pour la distribution du magazine trimestriel L'AGGLO, pour la période du 01/04/2025 au 30/06/2025.

2025/187

NB

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 16/5/2025

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025  
Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le: 19/5/2025